

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION Centre-Val de Loire
POUR LE MANDAT 2025-2029**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- L'arrêté du 6 juin 2025 portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2025 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres ;
- L'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029
- Les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Centre-Val de Loire est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
<u>Représentants salariés</u>			CFDT
	UBEL Nicolas	Cariste	CFDT
			CFTC
			CGT
	COCCIA Marina	Secrétaire administrative	CGT
	NIZON Marie-Josée	Secrétaire	CGT
	TILHOU Nadejda	Réalisatrice	CGT
	HAMELIN Grégoire	Permanent syndical	CGT-FO
			SOLIDAIRES
	COGNARD Barbara	Secrétaire	UNSA

<u>Représentants employeurs</u>	BATAILLE Franck	Gérant	CPME
	CREPIN Patrick	Gérant	CPME
	FONTENAS Laurent	Dirigeant	CPME
	LAFONT Karine	Gérante	CPME
	PORCHER Constant	Dirigeant	CPME
	TOUZET Fernand	Président	CPME
	BOUSSEL Bruno	Délégué général	MEDEF CENTRE
	CHEVALIER Nadia	Secrétaire générale	MEDEF CENTRE
	BOFFIN Nathalie	Ebéniste	U2P
	MAXIMOFF Stéphanie	Secrétaire générale	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 octobre 2025

P/ La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire
et par délégation,

Le directeur régional adjoint

Thierry GROSSIN-MOTTI